

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL **DU 31 JANVIER 2012**

Convocations remises le 24 janvier 2012

Étaient présents : MM. THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON MMES ADAM LÉBOUC MM. DELAUNAY GRAND LEBRETON PICHEREAU TRETON

Absents : RINGUENET-PECATE GUILLOUARD (non excusés) BOUJU FOUBERT (excusées)

Demande de subvention complémentaire de l'association des parents d'élèves de l'école pour la classe de neige.

M. le Maire a expliqué au conseil municipal que l'APE a sollicité une somme supplémentaire de 20 € par enfant pour faire face à des frais qu'ils n'avaient pas prévus. Les membres du conseil municipal, après un vote à bulletin secret (9 contre / 2 pour) ont décidé de ne pas donner de subvention complémentaire et reste à 250 € par enfant partant.

Changement du bénéficiaire de l'indemnité de lavage,

A compter du 1^{er} janvier 2012 l'indemnité de lavage sera versée à Mme Laëtizia REBULARD à raison de 150 € par semestre pour le lavage des torchons de l'Ecole Publique.

Demande d'achat d'une portion de chemin rural près du village du Plessis,

La commission voirie a exposé son rapport après une visite sur les lieux et le conseil municipal a accepté (9 pour/ 1 contre) de soumettre à enquête publique cette demande d'achat de portion de chemin rural en précisant que tous les frais afférents (enquête publique, bornage, acte notarié) seront à la charge des demandeurs (famille LEVEILLE de Joué-Du-Bois). Le prix de vente, en cas de conclusion, est fixé à 1€ le mètre carré.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVALOIRS :

Recensement des haies remarquables dans le cadre Contrat Nature de la Région :

Les membres du conseil municipal ont décidé de reporter leur décision estimant manquer d'éléments.

Avis du conseil sur le transfert de compétence à la CCA « création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire et de ses satellites»,

Les membres du conseil municipal ont décidé de reporter leur décision.

Révision du loyer du logement de La Poste compte tenu de la suppression du jardin

Compte tenu de la suppression du jardin de la Poste le montant du loyer qui s'élevait à 462,82 € passe à 410 € à compter du 1^{er} février 2012.

DOSSIER BOULANGERIE EPICERIE

M. le Maire a donné connaissance de l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre (SICA ORNE).

LOT	ENTREPRISE PROPOSEE ET RETENUE	MONTANT HT
1 MACONNERIE- DEMOLITION-RESEAUX	SOCIETE THOMAS	63.909,49
2 RAVALEMENT	FOURMY RAVALEMENT	5.323,53
3 CHARPENTE- COUVERTURE-BARDAGE	SARL DENIS MARIE	35.795,74
4 MENUISERIES	SARL LALANDE	20.008,00
5 CLOISONS SECHES- ISOLATION	SARL LALANDE	13.365,70
6 FAUX-PLAFONDS	ENTREPRISE JARRY	1.458,99
7 PLOMBERIE-PEC	BABIN ENTREPRISE	7.108,91
8 ELECTRICITE- CHAUFFAGE-VMC	GIRARD ELECTRICITE	19.634,92
9 CARRELAGE-FAIENCE	SARL LE ROYER	14.773,32
10 PEINTURES	BRUNO HEUVELINE	5.239,90
	TOTAL	186.618,50

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu les entreprises proposées.

Questions diverses :

- Propreté du bourg : une lettre sera remise à chaque habitant du bourg afin de les sensibiliser.

Fait à Lignéres-Orgères, le 2 février 2012

Le Maire,

Jean-Luc THOMAS